

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 17 AVRIL 2015.

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*.

Pavillon Fort Ville-Marie, phase 2 de cité d'histoire et d'archéologie Musée Pointe-à-Callière

A15-VM-02

Localisation :	214, place d'Youville, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Le terrain visé par le projet est compris dans un secteur de valeur exceptionnelle identifié au Plan d'urbanisme
Reconnaissance provinciale :	Le terrain visé par le projet est situé à l'intérieur des limites du site patrimonial de Montréal (déclaré) et du site patrimonial du lieu de fondation de Montréal (classé) (autrefois « site archéologique classé du lieu de fondation de Montréal ») Près d'une dizaine de sites archéologiques inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec sont associés au lieu
Reconnaissance fédérale :	Le terrain visé par le projet est situé à l'intérieur des limites du lieu historique national du Canada du Berceau-de-Montréal

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis, compte tenu de l'importance des vestiges archéologiques présents au sein du site visé par la demande et du projet qui est proposé en vue d'un legs pour le 375^{ème} anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017.

NATURE DU PROJET

Construction d'un nouveau pavillon pour le musée Pointe-à-Callière et mise en valeur des vestiges archéologiques associés au lieu de fondation de Montréal.

INSTANCES CONSULTÉES

Le conseil d'arrondissement a adopté une résolution (12 novembre 2014) autorisant l'usage « musée » en sous-sol de la place d'Youville. Il devra également se prononcer sur le projet en tant que tel.

Le CCU a émis un avis favorable (16 avril 2015) à l'égard de ce projet¹.

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) doit délivrer une autorisation pour les travaux.

¹ À la condition de présenter un plan illustrant une proposition coordonnée pour les constructions hors toit du bâtiment, tenant compte adéquatement des critères d'intégration et d'impact visuel minimal prévus au règlement.

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX

Le Musée d'archéologie et d'histoire de la Pointe-à-Callière a été inauguré en 1992, à l'occasion du 350^{ème} de Montréal. Implanté sur le lieu de fondation de Montréal, soit la pointe de terre autrefois située entre la berge du fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Pierre, et sur la place Royale, il expose des vestiges liés à l'évolution de la ville depuis sa première occupation permanente par les Européens. À son origine, le musée était composé du pavillon de l'Éperon et de l'édifice de l'Ancienne Douane, reliés en souterrain par la crypte archéologique située sous la place Royale. Témoinnant du succès de l'institution dans sa mission, deux pavillons se sont ajoutés au complexe depuis son inauguration : la Station de pompage d'Youville (1998) et la Maison des Marins (2013).

Au gré de divers travaux d'infrastructures et de voirie réalisés par la Ville et par des travaux de recherche menés de sa propre initiative, le musée a progressivement étayé sa connaissance des ressources archéologiques en place dans le secteur et développé un projet d'agrandissement.

Le terrain concerné par la demande recoupe en partie le site du « fort de Ville-Marie », érigé entre 1643 et 1646, et une partie du « château de Callière », un bâtiment construit vers 1695 et incendié en 1765. Pour cette raison, le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, en avait fait l'acquisition en 2000 avec le support de la Ville de Montréal ainsi que du MCC. Depuis 2002, le musée s'est associé à l'école de fouilles de l'Université de Montréal pour examiner le sous-sol de l'entrepôt Townsend, au 214 de la place d'Youville.

Ces fouilles ont permis la mise au jour d'autres vestiges archéologiques exceptionnels, associés à sept périodes d'occupation, dont notamment à l'occupation pré-contact du site, au Fort de Ville-Marie, soit l'emplacement d'origine de la ville où se sont installés les fondateurs dès 1642, et au château de Louis-Hector de Callière, gouverneur de Montréal puis de la Nouvelle-France. Le projet comprend également la réhabilitation à des fins de circulation d'une partie de l'ancien collecteur William, canalisation d'égout du début du 19^{ème} siècle et ouvrage de génie de grande qualité construit dans le lit de la rivière Saint-Pierre.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet présenté concerne la réalisation de la phase II de la « Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal »; la phase I étant constituée de L'Éperon, de la Maison des Marins et de l'ancienne douane. Il constitue un premier jalon du circuit souterrain qui doit aboutir ultimement à la rue McGill. Il prévoit de connecter l'Éperon au site des vestiges du Fort de Ville-Marie, via le collecteur William. Il comprend la réalisation d'un nouveau pavillon pour le musée Pointe-à-Callière, à l'emplacement de l'ancien entrepôt Townsend au 214 de la place d'Youville. Le bâtiment, d'une hauteur de 4 étages, fait front sur la place d'Youville. Le rez-de-chaussée est occupé par la salle des vestiges, un plancher de verre situé à 4 pieds sous le niveau du trottoir permet de déambuler au-dessus des vestiges. Un hall d'entrée au rez-de-chaussée permet l'accès via un escalier et un ascenseur aux étages supérieurs du bâtiment. Le 1^{er} étage est occupé par des locaux de service et de sécurité, le 2^{ème} étage par des archives et un dépôt d'artéfacts (accessible au public sur RDV) et le 3^{ème} étage abrite des services administratifs du musée Pointe-à-Callière.

Le bâtiment présente une façade de pierre naturelle « agrafée » sur une structure métallique, percée de fenêtres inclinées vers le bas, en contraste avec l'aplomb de la façade de pierre. La façade est tronquée en oblique au niveau du rez-de-chaussée, révélant une vitrine zigzagante permettant aux passants de voir les vestiges en contrebas.

Le nouveau pavillon est relié à l'Éperon par l'ancien égout collecteur William, implanté sous la place d'Youville et qui servira de corridor souterrain. Ce lieu de passage fait l'objet d'une animation. Un espace de transition, la « crypte » donne accès depuis le collecteur à la salle des vestiges, via un escalier et un ascenseur. Cet espace comprend un couloir de passage ainsi que des locaux de service et des toilettes. Il est également envisagé d'y installer les éléments d'interprétation des vestiges.

CONTEXTE DU PROJET

Le projet de « Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal », composé d'un ensemble de bâtiments reliés en sous-sol, formant un circuit s'étendant de l'édifice de l'Éperon jusqu'à la rue McGill, a fait l'objet d'une présentation au comité mixte (composé du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger) le 23 mai 2014, sa réalisation entraînant une modification au Plan d'urbanisme. Suite à cette rencontre, les comités ont émis un avis préliminaire, dans lequel ils formulaient plusieurs recommandations concernant l'ensemble des phases ultérieures de réalisation de la Cité de l'archéologie.

Le 19 août 2014, le CPM a émis un commentaire traduisant certaines préoccupations à l'égard du projet de démolition de l'ancien entrepôt Townsend, au 214 de la place d'Youville. Suite à quoi le certificat d'autorisation de démolition a été émis par l'arrondissement de Ville-Marie et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a autorisé les travaux. Le bâtiment a été démoli à l'automne 2014 afin de compléter les fouilles avant le projet.

La réalisation du présent projet ne requiert pas de modification au plan d'urbanisme, c'est pourquoi il ne fait pas l'objet d'une présentation au comité mixte.

ANALYSE DU PROJET

Le CPM a reçu les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie, du Musée Pointe-à-Callière, des architectes et des gestionnaires de projet lors d'une réunion du comité mixte tenue le 17 avril 2015. L'arrondissement a d'abord fait état des implications réglementaires du projet. Les architectes ont ensuite présenté la réflexion ayant mené à la conception du projet ainsi que les composantes de celui-ci. D'emblée le CPM tient à exprimer sa satisfaction quant au bureau d'architecture qui a été choisi et dont il apprécie la sensibilité et l'approche de conception. Selon lui, ce choix contribuera certainement à permettre d'assurer une continuité entre le nouveau bâtiment et l'Éperon.

Le CPM formule dans les paragraphes suivants des recommandations quant à certains enjeux à considérer et certains aspects du projet qui, selon lui, pourraient être améliorés. Le CPM tient à préciser que ces recommandations concernent exclusivement la présente demande. L'avis préliminaire du comité mixte émis en mai 2014 témoigne de l'analyse et des arguments du CPM sur le projet d'ensemble de la cité de l'archéologie. Ces éléments restent pertinents.

Rapport au contexte urbain

Dans son avis préliminaire le comité mixte mettait l'accent sur l'importance de garantir l'intelligibilité du parcours souterrain et la compréhension des vestiges archéologiques dans leur contexte urbain. Il considérait que les visiteurs

devraient pouvoir rester en relation avec la ville par des percées visuelles leur offrant des repères extérieurs et par des occasions de sortie en surface. De ce fait, le CPM est convaincu que le rapport entre les différents pavillons du musée, formant un tout cohérent et le rapport entre les pavillons et la ville constituent des enjeux majeurs dans le projet. Ils apprécient donc l'intérêt que portent les architectes au contexte urbain. Néanmoins, le CPM croit qu'il y a lieu de l'explorer davantage. Aussi, bien qu'il prenne acte des arguments énoncés justifiant l'absence d'un accès direct aux vestiges depuis le niveau de la rue, le CPM questionne cet aspect. Il apprécie néanmoins que le rez-de-chaussée du bâtiment soit largement fenestré. Cette vitrine à formes inusitées pourrait constituer un appel depuis la rue et offrira un accès visuel libre aux vestiges. Enfin, le CPM souligne l'intention de mieux encadrer la place de l'obélisque, ce qui favorise la participation du projet à l'animation de l'espace public.

Façade

La présentation par les architectes a démontré la grande sensibilité au contexte dans lequel le projet s'insère. Il y aurait d'ailleurs avantage à colliger cette information dans un document d'analyse formel, sur lequel appuyer l'argumentaire. Le CPM comprend l'intention d'avoir une architecture qui contribue à l'effet d'ensemble de la place dans une composition qui repose sur un fenestrage régulier qui réinterprète les magasins-entrepôts tout autour. Cela étant dit, le CPM se demande si le traitement architectural ne devrait pas contribuer davantage à la lisibilité de sa fonction institutionnelle. De plus, bien que le CPM apprécie l'usage de la pierre en façade, il questionne la volonté de masquer la structure métallique portante, ce qui induit un effet de « flottement » et d'artificialisation. Il n'est pas non plus convaincu par la coupure en oblique dans le bas de la façade de pierre. Le CPM comprend qu'à cette étape-ci, la pensée constructive peut encore évoluer et modifier ces aspects. Par ailleurs, considérant d'une part que la façade de pierre est un mur porté plutôt que porteur et d'autre part que les magasins-entrepôts voisins sont largement fenestrés, le CPM encourage les concepteurs à explorer un traitement des ouvertures plus généreux.

Espace muséal

Le CPM est convaincu de l'intérêt exceptionnel des découvertes concernant le premier fort de Ville-Marie et le château de Callière et font de Montréal une des rares villes à connaître le lieu précis de sa fondation et à avoir pu retracer des vestiges qui lui sont associés. Qui plus est, la mise en valeur de ces vestiges est au cœur même de la mission du Musée qui a été créé lors du 350^e anniversaire de Montréal précisément dans le but de célébrer la mémoire de sa fondation. Vingt-cinq ans plus tard, la possibilité de rendre publics ces « seuls vestiges matériels connus du premier établissement permanent de Montréal » est une chance inouïe.

Interprétation

Le plan de conservation du site énonce les objectifs visés quant à l'expérience du visiteur, qui se définit à la fois comme contemplative, immersive, sensitive, cognitive et affective. Il en résulte une volonté de séparer les espaces d'interprétation et ceux de la visite des vestiges eux-mêmes. Toutefois, comme la présentation l'a fait ressortir, malgré la grande valeur attribuée aux vestiges archéologiques en place, ceux-ci ne sont pas pour autant faciles à communiquer, car il s'agit surtout de traces « en négatif » qui ne sont pas aussi lisibles que des parties de murs ou des éléments construits. La traduction architecturale de l'expérience recherchée représente donc un défi particulier.

Puisqu'il est central au projet et compte tenu de sa spécificité, le CPM s'étonne que les intentions quant au caractère et au besoin du musée lui-même, n'ait pas été davantage expliquée ni illustrée. Seules les intentions architecturales concernant l'animation du collecteur ont été exposées lors de la présentation.

Pour ce qui est de l'interprétation, il est prévu d'installer les dispositifs dans une salle souterraine entre le collecteur William et salle des vestiges, appelée la « crypte ». Elle doit également comprendre des services (toilettes) et, puisqu'elle est le seul accès prévu à la salle des vestiges, elle doit aussi, par son ambiance, contribuer à préparer le visiteur à son entrée dans la salle des vestiges. À défaut d'information sur les moyens qui seront mis en œuvre pour l'interprétation, le CPM n'est pas à même d'évaluer si l'espace prévu dans la « crypte » sera suffisant ou si les dispositifs d'interprétation ne devront pas se répandre jusque dans la salle des vestiges, ce qui irait à l'encontre des intentions initiales.

Salle des vestiges

La salle des vestiges est constituée d'un plancher de verre, placé juste au-dessus des vestiges et surmonté d'un espace dégagé, d'une hauteur d'environ 18 pieds. Ce dégagement est relativement restreint à cause de la présence de trois étages administratifs au-dessus de l'espace de célébration du lieu de fondation de Montréal. Dans ce cadre, le CPM se questionne à savoir si cet agencement est vraiment optimal pour garantir une compréhension et une appréciation des vestiges. À cet effet, il est d'avis que d'autres scénarios de mise en scène auraient pu être envisagés, en permettant un aménagement surplombant les vestiges de plus haut (par exemple une boîte de verre cerclée de passerelles, ou une mezzanine), afin d'en permettre une lecture d'ensemble. Qui plus est, ces dispositifs pourraient amplifier ce qui est déjà recherché avec la vitrine en façade, en permettant un accès à tous, depuis la rue, à la vue sur ces précieux vestiges du lieu de fondation de Montréal. Cela ajouterait au caractère public du projet dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

Perte de vestiges

Le besoin d'avoir un ascenseur et un escalier pour accéder aux étages et le choix d'accéder aux vestiges depuis le collecteur, ce qui entraîne la construction d'un escalier entre la « crypte » adjacente au collecteur et la salle d'exposition entraînent tous la destruction de vestiges. À défaut d'avoir eu une présentation claire des découvertes qui ont été faites sur le site, les demandeurs ont indiqué en séance que les impacts de ces interventions portent sur des éléments présentant le moins de valeur. Le CPM se questionne néanmoins sur cette affirmation puisque l'ensemble du site a été qualifié d'exceptionnel. De même, il y a lieu de rester perplexe lorsque l'on apprend que parmi les traces qui seront perdues, il a été question des sillons probablement agricoles mais surtout de traces de l'agrandissement du fort en 1643. En fait, la portée réelle des pertes et leur valeur, en particulier pour tout l'accès prévu depuis le collecteur William n'ont pas été clairement établies, ce qui est inquiétant. Le CPM retient donc que le scénario proposé n'est pas optimal en termes de conservation.

À la lumière de son analyse, le CPM se demande si l'espace muséal ne subit pas les contraintes d'une commande fondée principalement sur l'ambitieux projet de cité administrative. Ces contraintes sont de deux ordres : d'une **part** l'obligation d'accéder à la salle depuis le collecteur William qui est à un niveau plus bas que les vestiges eux-mêmes, ce qui est pour le moins inhabituel pour des vestiges archéologiques et d'autre **part** les besoins fonctionnels qui font en

sorte que la salle d'exposition est surmontée de trois étages aux fonctions diverses mais indépendantes de l'espace de visite. Pour sa part, le CPM est convaincu que la préservation et la mise en valeur des vestiges du lieu de fondation de Montréal, qui sont au cœur de la mission du musée Pointe-à-Callière, devraient constituer le premier critère visant à définir la meilleure solution architecturale pour la construction du nouveau pavillon.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) partage l'intérêt des requérants pour la mise en valeur des ressources archéologiques exceptionnelles que constituent les vestiges du Fort de Ville-Marie, à travers la création d'un espace de célébration du lieu de fondation de Montréal. Cela étant dit, le CPM exprime de grandes réserves sur le projet, qui présente beaucoup d'enjeux et soulève de nombreuses préoccupations. Il recommande en particulier de s'assurer que la commande corresponde bien au plan de conservation proposé, en particulier à l'égard de la protection de ces vestiges.

Le président,

Original signé

Jacques Lachapelle

Le 6 mai 2015